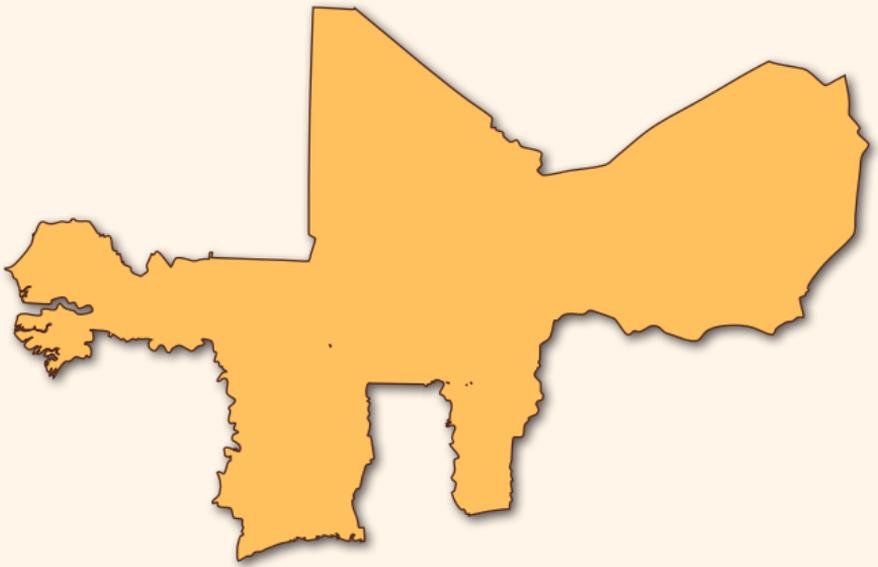




BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION N°2/2017



STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a élaboré, en 2016, une stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. L'objectif recherché est de proposer un cadre de référence, qui vise le renforcement de l'accès des populations vulnérables aux services financiers dans l'Union.

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La BCEAO a lancé, au cours des dernières années, plusieurs initiatives en faveur de la promotion de l'inclusion financière dans l'UEMOA. Elles portent essentiellement sur la mise en place d'un cadre juridique propice à l'exercice de l'activité bancaire et financière, la modernisation des infrastructures des systèmes de paiement, l'adoption de programmes spécifiques d'appui au secteur de la finance décentralisée, la conception et la mise en œuvre de plans d'actions pour la bancarisation et l'accès aux services financiers, y compris via la téléphonie mobile. Elles ont été récemment complétées par les actions de renforcement de la transparence et de la qualité des services financiers, de protection des consommateurs, de maîtrise de la tarification des services bancaires et de rationalisation des conditions de banque.

Les Etats membres de l'UEMOA ont, de leur côté, initié l'élaboration de stratégies nationales de microfinance. Celles-ci ont été remplacées, dans certains pays, par des stratégies nationales d'inclusion financière, qui mettent l'accent à la fois sur la demande, en identifiant l'ensemble des besoins des populations, et sur les mécanismes d'appui à l'offre (*micro-assurance, transferts d'argent, paiements, notamment ceux via la téléphonie mobile, etc.*).

A l'analyse, ces stratégies nationales sont complémentaires des initiatives régionales émanant de la Banque Centrale. Par conséquent, le développement d'une synergie apparaît nécessaire. Une telle démarche permettrait, non seulement de capitaliser l'ensemble des actions conduites par l'Institut d'émission en matière d'inclusion financière, mais aussi d'assurer l'articulation entre la politique régionale et les stratégies nationales existantes.

L'élaboration de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA découle de l'ambition, d'une part, de fédérer

l'ensemble des initiatives menées par les Autorités monétaires et, d'autre part, d'assurer la synergie avec les stratégies nationales en cours au niveau des Etats.

Cette stratégie régionale est le produit d'un processus participatif qui s'est déroulé en sept (7) étapes :

- la signature d'un accord de partenariat avec United Nations Capital Development Fund (UNCDF), en vue de bénéficier de son expertise et de son assistance pour la définition et la formulation d'une politique et d'une stratégie régionale d'inclusion financière ;
- l'organisation d'un atelier régional de réflexion sur l'inclusion financière, qui a regroupé les principaux acteurs impliqués (Etats, banques, systèmes financiers décentralisés, établissements de monnaie électronique, partenaires techniques et financiers, etc.). Cet atelier a permis de s'accorder sur le concept de l'inclusion financière, de partager la vision de l'UEMOA en la matière et d'explorer les axes prioritaires de la stratégie ;
- un état des lieux de l'inclusion financière dans l'UEMOA et des initiatives existantes au niveau des Etats ;
- l'organisation de concertations nationales, suivies d'un atelier régional de restitution des résultats de l'état des lieux réalisé ;
- l'élaboration du projet de document-cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, sur la base des enseignements tirés de l'état des lieux et des résultats des différentes concertations organisées ;
- l'organisation, par UNCDF, de concertations préliminaires sur ce document avec les partenaires techniques et financiers (PTF), en vue de recueillir leurs observations sur le plan d'actions ainsi que leurs intentions de financement des actions de la stratégie ;
- la finalisation du projet de document-cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière, sur la base des

observations des PTF, et sa soumission au Conseil des Ministres de l'UEMOA pour adoption, le 24 juin 2016 à Lomé, au Togo.

II - PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA STRATEGIE REGIONALE D'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA

La stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA est « une feuille de route », qui propose une vision de l'inclusion financière pour l'Union et passe en revue les priorités devant permettre, au cours des cinq (5) prochaines années, de relever les défis identifiés. Il constitue un cadre de référence pour les stratégies nationales d'inclusion financière existantes ou en cours d'élaboration au niveau des Etats.

Par ailleurs, les principaux groupes cibles sont essentiellement les populations exclues du système financier classique, notamment les populations rurales, les femmes, les jeunes, les PME et les personnes à faible éducation financière.

2.1 Vision sur laquelle repose la stratégie

Le but ultime de l'inclusion financière dans l'UEMOA est de favoriser l'émergence d'une population financièrement éduquée, qui accède davantage à une gamme de services financiers adaptés, diversifiés et à coûts abordables. De ce fait, la vision des Autorités de l'Union en la matière se décline comme suit : « une population bénéficiant d'un accès permanent aux services financiers et utilisant effectivement une gamme diversifiée de produits adaptés et à coûts abordables ».

2.2 Objectif global et principaux axes de la stratégie

L'objectif global de la stratégie régionale est « d'assurer, sur un horizon de cinq (5) ans [2016-2020], l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables à 75% de la population adulte

de l'UEMOA », avec un accent particulier sur les populations cibles précitées.

Afin d'atteindre cet objectif, cinq (5) axes stratégiques sont identifiés, à savoir :

- i. promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficace ;*
- ii. assainir et renforcer le secteur de la microfinance ;*
- iii. promouvoir les innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME, populations rurales et personnes à faible éducation financière...);*
- iv. renforcer l'éducation financière et la protection du client de services financiers et*
- v. mettre en place un cadre fiscal et des politiques favorables à l'inclusion financière.*

2.3 Plan d'actions

Sur la base des axes et des objectifs retenus pour la stratégie, les mesures à mettre en œuvre sont déclinées dans un plan d'actions, qui figure dans le document et qui constitue la feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie.

III – DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

La mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA est assurée, à travers des structures de coordination, dont les rôles et les responsabilités sont clairement définis, avec un dispositif de suivi-évaluation des progrès accomplis.

3.1. Structures de coordination de la stratégie régionale

Au titre de la coordination, il est proposé la création d'un Comité Régional de Pilotage (CRP) et de Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) dans chacun des huit (8) pays de l'Union.

Le Comité Régional de Pilotage (CRP) est l'organe d'orientation de la politique d'inclusion financière dans l'UEMOA. Il a pour mission de donner les orientations stratégiques nécessaires et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie régionale. Il est composé d'un représentant de la Banque Centrale, d'un représentant du Ministère chargé des Finances de chaque pays, d'un représentant de chaque Direction Nationale de la BCEAO et d'un représentant des Partenaires techniques et financiers assurant le financement de la stratégie.

Quant aux Comités Nationaux de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO), ils sont chargés du suivi de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière au niveau de chaque Etat membre de l'Union. Ils ont pour mission d'assurer l'articulation et la synergie entre les stratégies nationales et la stratégie régionale. Ils sont composés des représentants des Ministères concernés, des associations professionnelles, des agences et structures de promotion, des partenaires techniques et financiers, des Services postaux, des Assurances et des Directions Nationales de la BCEAO.

3.2. Dispositif de suivi et d'évaluation

En vue de disposer d'un outil approprié de mesure des performances vers l'atteinte des objectifs, un cadre de suivi-évaluation a été prévu. Ce cadre, qui reprend les indicateurs ainsi que les cibles définis pour la stratégie, sera géré par le secrétariat du Comité Régional de Pilotage, qui a en charge le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale d'inclusion financière.